



L'établissement emploie 44 personnes, l'activité de se déroule sur 5 jours/semaine et il ne possède pas sur site de restaurant d'entreprise.

L'activité de l'Établissement comporte les opérations industrielles suivantes :

- Vente de véhicules légers neufs ou d'occasion
- Location de véhicules légers neufs ou d'occasion
- Réparation de véhicules légers
- Lavage des véhicules légers

Les eaux usées autres que domestiques, en provenance de l'Établissement doivent répondre aux prescriptions suivantes :

FLUX ET CONCENTRATIONS DE MATIERES POLLUANTES A RESPECTER :

DEBIT:

$3 \text{ m}^3/\text{j}$
750 m^3/an pour une période de : 250 jours travaillés

PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES :

Température	$\leq 30^\circ\text{C}$
PH	$5,5 \leq \text{pH} \leq 8,5$

PARAMETRES PARTICULAIRES ET ORGANIQUES :

DCO	$\leq 2\,000 \text{ mg/l}$	Dans la limite maximale de $\leq 6 \text{ kg/jour}$
DBO ₅	$\leq 800 \text{ mg/l}$	Dans la limite maximale de $\leq 2,4 \text{ kg/jour}$
MeS	$\leq 600 \text{ mg/l}$	Dans la limite maximale de $\leq 1,8 \text{ kg/jour}$

COMPOSES AZOTES ET PHOSPHORES :

Azote global (NGL) exprimé en N (NTK + N-NO ₃ + N-NO ₂)	$\leq 150 \text{ mg/l}$	Dans la limite maximale de $\leq 0,45 \text{ kg/jour}$
Phosphore total exprimé en P	$\leq 50 \text{ mg/l}$	Dans la limite maximale de $\leq 0,15 \text{ kg/jour}$

METAUX LOURDS :

Arsenic (As)	$\leq 0,025 \text{ mg/l}$	Dans la limite maximale de $\leq 0,08 \text{ g/jour}$
Cadmium (Cd)	Interdit (*)	Dans la limite maximale de -

Chrome (Cr)	$\leq 0,10 \text{ mg/l}$	Dans la limite maximale de $\leq 0,30 \text{ g/jour}$
Chrome VI (Cr^{6+})	$\leq 0,05 \text{ mg/l}$	Dans la limite maximale de $\leq 0,15 \text{ g/jour}$
Cuivre (Cu)	$\leq 0,15 \text{ mg/l}$ (**)	Dans la limite maximale de $\leq 0,45 \text{ g/jour}$
Etain (Sn)	$\leq 2 \text{ mg/l}$	Dans la limite maximale de $\leq 6 \text{ g/jour}$
Fer + aluminium (Fe + Al)	$\leq 5 \text{ mg/l}$	Dans la limite maximale de $\leq 15 \text{ g/jour}$
Nickel (Ni)	$\leq 0,10 \text{ mg/l}$ (**)	Dans la limite maximale de $\leq 0,30 \text{ g/jour}$
Manganèse (Mn)	$\leq 1 \text{ mg/l}$	Dans la limite maximale de $\leq 3 \text{ g/jour}$
Mercuré (Hg)	$\leq 0,025 \text{ mg/l}$	Dans la limite maximale de $\leq 0,08 \text{ g/jour}$
Plomb (Pb)	$\leq 0,10 \text{ mg/l}$	Dans la limite maximale de $\leq 0,30 \text{ g/jour}$
Zinc (Zn)	$\leq 0,38 \text{ mg/l}$ (**)	Dans la limite maximale de $\leq 1,14 \text{ g/jour}$

(*) : Objectif de suppression des émissions : ne pas dépasser la limite du seuil analytique selon les techniques en vigueur

(**) : Objectif de réduction à la source : par rapport aux exigences de fonctionnement et garanties résultats du futur traitement STEP Dijon.

COMPOSES ORGANIQUES :

Huiles et graisses (MEH)	$\leq 150 \text{ mg/l}$	Dans la limite maximale de $\leq 0,45 \text{ kg/jour}$
Hydrocarbures totaux	$\leq 10 \text{ mg/l}$	Dans la limite maximale de $\leq 30 \text{ g/jour}$
Détergents anioniques	$\leq 10 \text{ mg/l}$	Dans la limite maximale de $\leq 30 \text{ g/jour}$
AOX	$\leq 1 \text{ mg/l}$	Dans la limite maximale de $\leq 3 \text{ g/jour}$
Indice Phénols	$\leq 0,3 \text{ mg/l}$	Dans la limite maximale de $\leq 0,9 \text{ g/jour}$

AUTRES PARAMETRES :

Cyanures	$\leq 0,10 \text{ mg/l}$	Dans la limite maximale de $\leq 0,3 \text{ g/jour}$
Fluorures	$\leq 15 \text{ mg/l}$	Dans la limite maximale de $\leq 45 \text{ g/jour}$
Cyperméthrine	$\leq 1,5 \text{ } \mu\text{g/l}$ (***)	Dans la limite maximale de $\leq 4,5 \text{ mg/jour}$
Diuron	$\leq 1,35 \text{ } \mu\text{g/l}$ (***)	Dans la limite maximale de $\leq 4,05 \text{ mg/jour}$
Glyphosate	$\leq 0,028 \text{ mg/l}$	Dans la limite maximale de $\leq 0,08 \text{ g/jour}$
Fluoranthène	$\leq 0,01 \text{ } \mu\text{g/l}$ (***)	Dans la limite maximale de $\leq 30 \text{ } \mu\text{g/jour}$

Trichlorométhane (Chloroforme)	$\leq 0,05 \text{ mg/l}$	Dans la limite maximale de $\leq 0,15 \text{ g/jour}$
Famille Octylphénols	$\leq 0,025 \text{ mg/l}$	Dans la limite maximale de $\leq 0,08 \text{ g/jour}$

(***) : Objectif d'atteinte du bon état du milieu récepteur

L'ensemble de ces valeurs correspond aux concentrations maximales admissibles au rejet de l'Etablissement.

De plus, les eaux usées autres que domestiques **ne doivent pas contenir** :

- Des produits susceptibles de nuire à la santé des personnes appelées à intervenir sur les installations d'assainissement, ou de dégager, directement ou indirectement après mélange avec d'autres effluents, des gaz ou vapeurs toxiques ou inflammables,
- des substances nuisant au fonctionnement du système de traitement et à la dévolution des boues produites,
- des matières et produits susceptibles de nuire à la conservation des ouvrages,
- les substances visées par le décret n°2005-378 du 20 avril 2005, dans des concentrations susceptibles de conduire à une concentration dans les boues issues du traitement ou dans le milieu récepteur supérieure à celle fixée réglementairement.
- Concernant les micropolluants présents en quantité significative dans les eaux brutes et épurées de la station de traitement des eaux usées Eauvitale de Dijon-Longvic selon les arrêtés préfectoraux complémentaires du 20 juillet 2017 (RSDE 2) et du 16 septembre 2022 (RSDE3), les rejets de l'Etablissement ne doivent pas contenir :

Famille	Paramètre
HAP	Benzo(a)pyrène
HAP	Benzo(b)fluoranthène
HAP	Benzo(g,h,i)perylene
HAP	Benzo(k)fluoranthène
Famille	HAP
Famille	Heptachlore
Famille	PCB (7)
Pesticides	Aminotriazole
Pesticides	Diflufenicanil
Pesticides	Terbutryne
Métaux	Titane
Métaux	Cobalt
Alkylphénols	4-tert octylphénol
Famille	Nonylphénols
Autres	Di(2éthylhexyl)phtalate (DEHP)
Autres	Acide sulfonique de perfluorooctane (SPFO)
Autres	Chloroalcane C10-C13
PBDE	BDE 209
Dioxines	Dont PCB 118

Les substances interdites au rejet ne devront pas être détectées lors des analyses : les mesures de ces substances devront être inférieures au seuil de détection de la méthode d'analyse.

Cette liste des micropolluants est issue des campagnes de recherche dans les eaux brutes et les eaux usées traitées menées sur la station d'épuration eauvitale de Dijon-Longvic en 2018 et 2022-2023.

Les arrêtés préfectoraux complémentaires susmentionnés imposent la réalisation d'un diagnostic vers l'amont visant à supprimer/réduire ces substances rejetées dans le réseau public d'assainissement.

L'Etablissement est informé qu'une nouvelle campagne de recherche devra débuter dans le courant de l'année 2028. La liste ci-avant pourra donc être amenée à évoluer en cas d'identification de nouveaux micropolluants présents en quantité significative dans les eaux brutes et épurées de la station eauvitale de Dijon-Longvic.

La liste possiblement modifiée s'imposera à l'Etablissement.

ALIMENTATION EN EAU :

L'Etablissement déclare que toute l'eau qu'il utilise provient des dispositifs suivants d'alimentation en eau :

Nature du prélèvement d'eau	Comptage
Eau de distribution N°7	C18SB067143 – Sappel – DN20 Consommation = 300 m ³ /an
Eau de distribution N°7	C10EB018499 – Sappel – DN20 Consommation = 350 m ³ /an
Eau de distribution au n°4	C18SD010537 – Sappel – DN30 Consommation = 0 m ³ /an

L'Etablissement autorise la Collectivité ou le Déléguataire à visiter ces dispositifs.

MISE EN CONFORMITE DES REJETS :

Le présent arrêté est subordonné de la part de l'Etablissement **SCI Langevin** à une mise en conformité de ses installations existantes selon l'échéancier suivant :

Liste des points non conformes	Mise en conformité	Date de mise en conformité
Les eaux usées non domestiques provenant des aires de lavage de l'immeuble situé 5 et 7 rue Paul Langevin passent par un séparateur à hydrocarbures mais sont reliées aux eaux pluviales	Le séparateur doit être raccordé au réseau public des eaux usées	31/12/2026

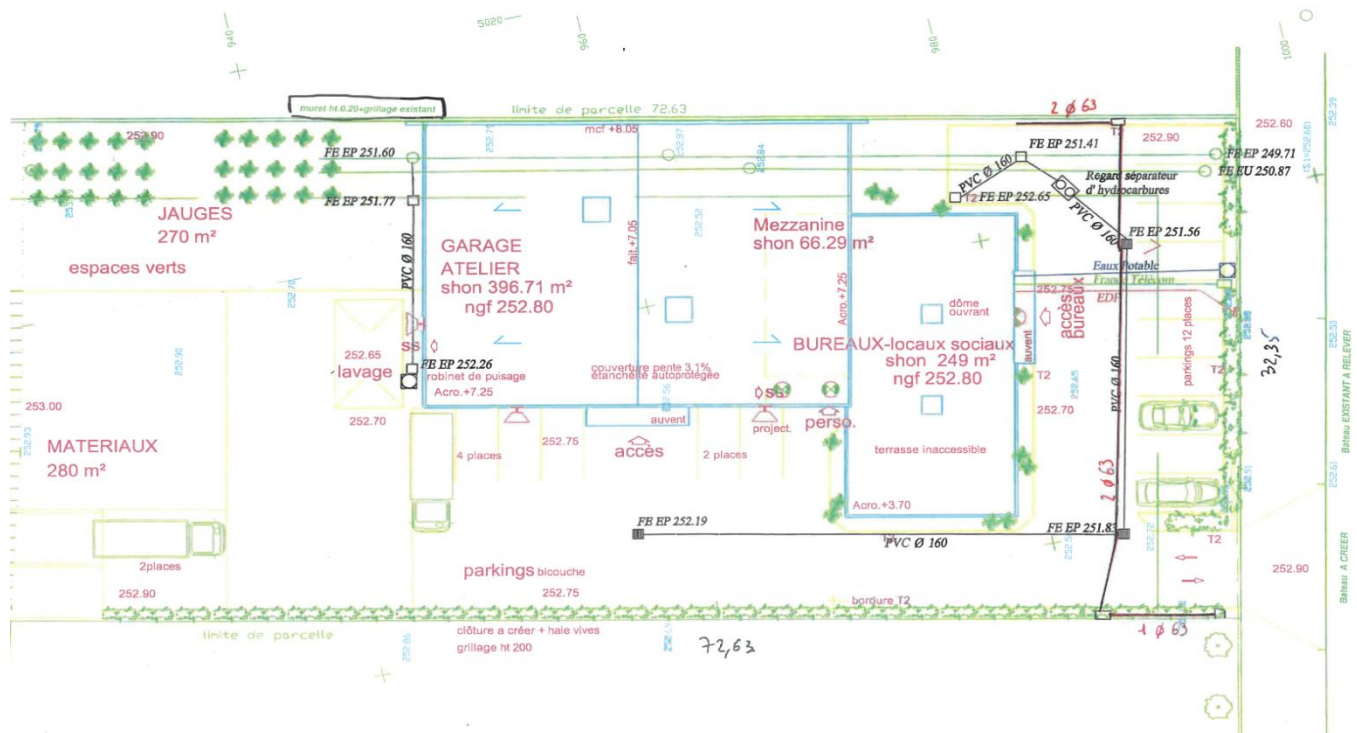
Annexe II : PLAN DE MASSE SITE ET RESEAUX

Modalités de gestion des eaux des sites :

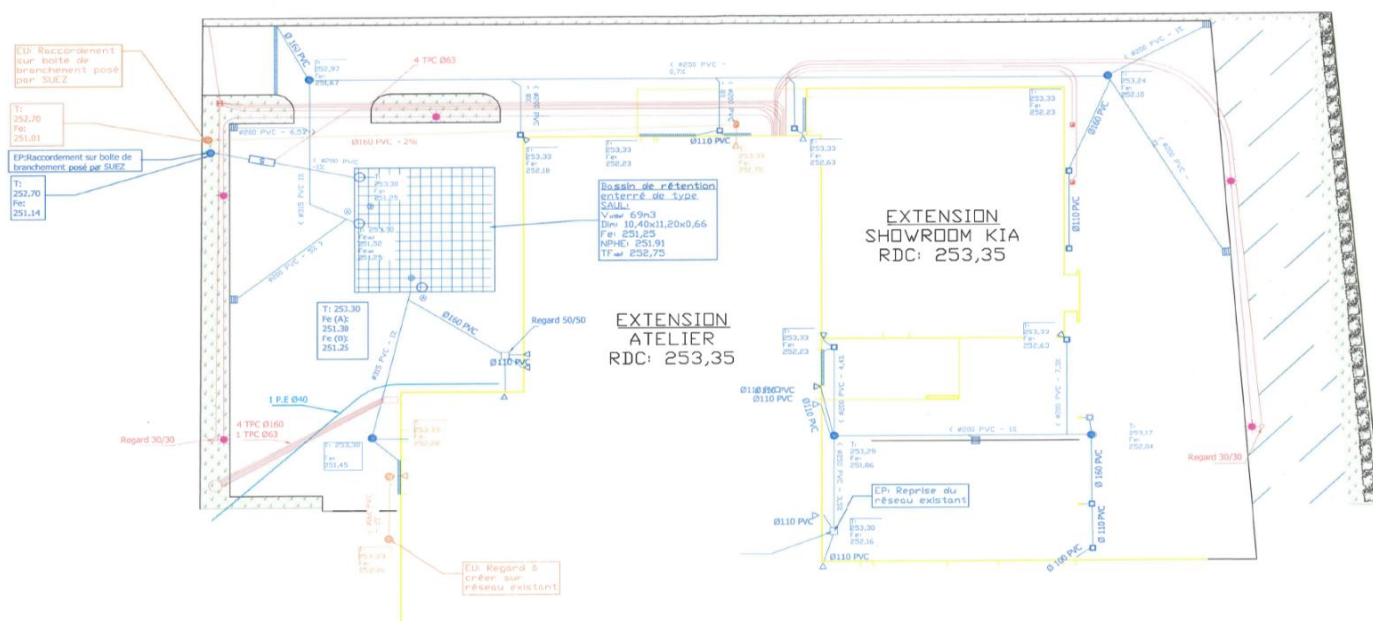
- 1) Eaux domestiques (eaux vannes) et eaux usées autres que domestiques dans le réseau unitaire via 3 branchements situés rue Paul Langevin
- 2) Eaux pluviales dans le réseau Eaux pluviales via 3 branchements situés rue Paul Langevin

Les plans de masse des sites et réseaux enterrés des installations intérieures d'évacuation des eaux de l'Etablissement, expurgés des éléments à caractère confidentiel, sont présentés ci-après.

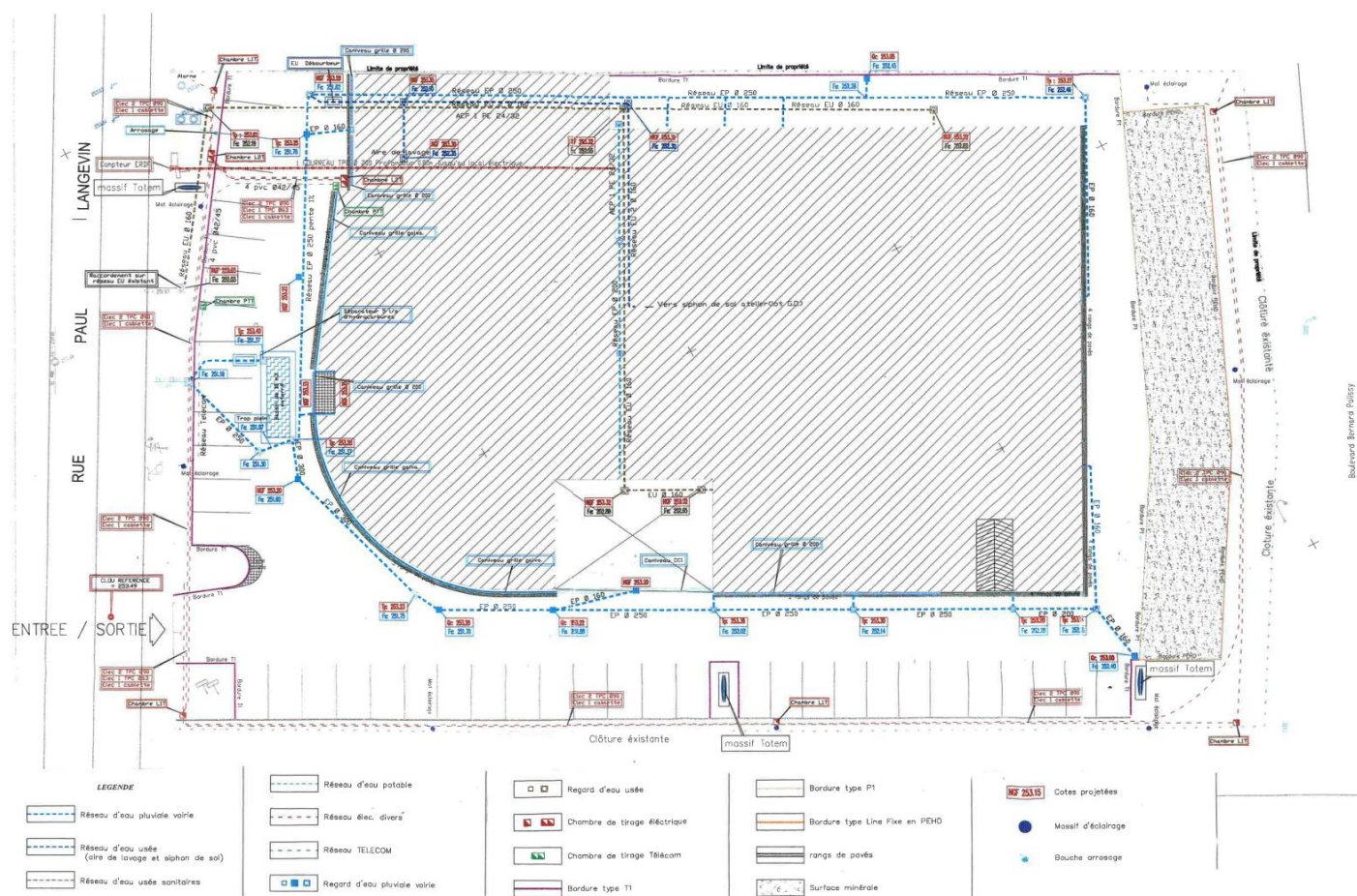
- Plan au n°4 rue Paul Langevin (Porsche) :



- Plan au n°5 rue Paul Langevin (Kia)



- Plan au n°7 rue Paul Langevin (Porsche, Honda et Mazda)



L'Etablissement dispose d'équipement de pré-traitement avant rejet des eaux usées autres que domestiques suivants :

Equipements	Observations
Débourbeur SIMOP DB2/0650 – 650L	Fréquence d'entretien : 1fois/an
Séparateur à hydrocarbures avec débourbeur SIMOP SH2/6643/06 – Classe 1	Fréquence d'entretien : 1fois/an
Séparateur à hydrocarbures	Fréquence d'entretien : 1fois/an

Ces dispositifs de traitement ou d'épuration avant rejet, nécessaires à l'obtention des qualités d'effluents fixées à l'annexe I du présent arrêté sont conçus, installés et entretenus sous la responsabilité de l'Etablissement.

L'Etablissement fournira à la demande de la Collectivité ou du Délégué, les bordereaux d'entretien ou de suivi de déchets attestant le bon entretien de ces équipements.

Annexe III : CONTROLE DE CONFORMITE BRANCHEMENTS

Contrôle de conformité Raccordements aux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales					
Date du contrôle de conformité	27/06/2025		Référence ODIVEA	60-4672521-1	
Adresse du contrôle de conformité	4 RUE PAUL LANGEVIN, 4 6, 21300 CHENOVE		Référence cadastrale		
N° PC	Non concerné				
Date visa Dijon métropole sur PC	Non concerné				
Type de construction	Local professionnel commercial				
Nom du pétitionnaire	Passion automobiles				
Adresse de facturation	4 rue Paul Langevin 21300 Chenôve				
Coordonnées des personnes lors du rendez vous	Prénom	Nom	Fonction	Tel.	Courriel
	Frédéric	Petitjean	Autre	0778721777	frederic.petitjean@porsche-dijon.fr
Contrôle de raccordement des eaux pluviales					Conforme
Nombre de branchements / rejet au réseau					1
Rejet au réseau					Oui
Nature du réseau sur lequel le branchement est raccordé					Réseau EP
Régulation du débit de fuite	Non	Type			
Test à la fluo	Oui	Configuration du branchement	Sur collecteur		
Boite de branchement	Oui	Clapet anti reflux	Non applicable		
Diam. de la canalisation de branchement en partie publique	/ mm				
Reprise du branchement existant	Non concerné	Suppression du branchement existant	Non concerné		
Ouvrage annexe					Oui
Séparateur	Oui	Capacité	Débit	Donnée indisponible	
Pompe de refoulement	Non		Débit		
Infiltration					Non
Rétention					Non
Observations	Les eaux pluviales de toitures du bâtiment sont collectées vers le réseau collectif eaux pluviales de la rue. Les eaux pluviales de voiries du site sont filtrées par un séparateur hydrocarbures puis collectées vers le réseau collectif eaux pluviales de la rue. NB: Une partie des eaux pluviales de l'entreprise ADHEX sont collectées vers le réseau eaux pluviales en servitude sur la parcelle.				
Contrôle de raccordement des eaux usées					Conforme avec réserve
Nombre de branchements					1
Nature du réseau sur lequel le branchement est raccordé					Réseau Unitaire
Test à la fluo	Oui	Configuration du branchement	Sur collecteur		
Sous-sol	Non	Diam. de la canalisation de branchement en partie publique	150 mm		
Clapet anti reflux	Non	Pompe de refoulement	Non		
Boite de branchement	Oui	Type	Passage direct		
Reprise du branchement existant	Non concerné	Suppression du branchement existant	Non concerné		
Observations	Les eaux usées du site sont collectées vers le réseau d'assainissement collectif unitaire du site. NB: Une partie des eaux usées de l'entreprise ADHEX sont collectées vers le réseau unitaire en servitude sur la parcelle. Réserve: Canalisation en provenance de l'entreprise ADHEX engorgée au niveau du site Passion automobiles.				

Contrôle de conformité Raccordements aux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales					
Date du contrôle de conformité	16/04/2025		Référence ODIVEA	60-4539970-1	
Adresse du contrôle de conformité	5 RUE PAUL LANGEVIN, 21300 CHENOVE		Référence cadastrale		
N° PC	Non concerné				
Date visa Dijon métropole sur PC	Non concerné				
Type de construction	Local professionnel commercial				
Nom du pétitionnaire	Passion automobiles (Kia)				
Adresse de facturation	5 rue Paul Langevin 21300 Chenôve				
Coordonnées des personnes lors du rendez vous	Prénom	Nom	Fonction	Tel.	Courriel
	Frédéric	Petitjean	Directeur	0778721777	frederic.petitjean@porsche-dijon.fr
Contrôle de raccordement des eaux pluviales					Conforme
Nombre de branchements / rejet au réseau					1
Rejet au réseau					Oui
Nature du réseau sur lequel le branchement est raccordé					Réseau EP
Régulation du débit de fuite	Oui	Type	Ajustage		
Test à la fluo	Oui	Configuration du branchement	Sur regard		
Boîte de branchement	Oui	Clapet anti reflux	Non		
Diam. de la canalisation de branchement en partie publique	200 mm				
Reprise du branchement existant	Non concerné	Suppression du branchement existant	Non concerné		
Ouvrage annexe					Non
	Oui		Donnée indisponible		
	Non				
Infiltration					Non
Rétention					Oui
Rétention existante	Oui	Type de rétention	Bassin enterré		
Surverse ou trop plein	Non	Capacité de la rétention	69 m3		
Observations	Les eaux pluviales de toitures et de voiries sont collectées vers un bassin de rétention de 69 m3 situé sous le parking de la concession KIA. Le rejet du bassin de rétention, à débit régulé, est collecté vers le réseau collectif eaux pluviales de la rue. Un séparateur hydrocarbures filtre les eaux pluviales en rejet du bassin de rétention.				
Contrôle de raccordement des eaux usées					Conforme
Nombre de branchements					1
Nature du réseau sur lequel le branchement est raccordé					Réseau Unitaire
Test à la fluo	Oui	Configuration du branchement	Sur collecteur		
Sous-sol	Non	Diam. de la canalisation de branchement en partie publique	160 mm		
Clapet anti reflux	Non	Pompe de refoulement	Non		
Boîte de branchement		Type			
Reprise du branchement existant	Non concerné	Suppression du branchement existant	Non concerné		
Observations	Les eaux usées domestiques du site sont collectées vers le réseau d'assainissement collectif unitaire de la rue. NB : Absence d'eaux usées non domestiques.				

Contrôle de conformité Raccordements aux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales				Odivéa	
Date du contrôle de conformité	16/04/2025		Référence ODIVEA	60-4539970-1	
Adresse du contrôle de conformité	7 RUE PAUL LANGEVIN, 21300 CHENOVE		Référence cadastrale		
N° PC	Non concerné				
Date visa Dijon métropole sur PC	Non concerné				
Type de construction	Local professionnel commercial				
Nom du pétitionnaire	Passion automobiles				
Adresse de facturation	7 rue Paul Langevin 21300 Chenôve				
Coordonnées des personnes lors du rendez vous	Prénom	Nom	Fonction	Tel.	Courriel
	Frédéric	Petitjean	Directeur	0778721777	frederic.petitjean@porsche-dijon.fr
Contrôle de raccordement des eaux pluviales					Conforme
Nombre de branchements / rejet au réseau					1
Rejet au réseau					Oui
Nature du réseau sur lequel le branchement est raccordé					Réseau EP
Régulation du débit de fuite	Oui	Type	Vortex		
Test à la fluo	Oui	Configuration du branchement	Sur regard		
Boite de branchement	Oui	Clapet anti reflux	Non		
Diam. de la canalisation de branchement en partie publique	/ mm				
Reprise du branchement existant	Non concerné	Suppression du branchement existant	Non concerné		
Ouvrage annexe					Oui
Séparateur	Oui	Capacité	Débit	Donnée indisponible	
Pompe de refoulement	Non	Débit			
Infiltration					Non
Rétention					Oui
Rétention existante	Oui	Type de rétention	Bassin enterré		
Surverse ou trop plein	Oui	Capacité de la rétention	18 m3		
Observations	Les eaux pluviales de toitures et de voiries du site sont collectées vers un bassin de rétention de 18m3 situé sous le parking de la concession Porsche Le rejet du bassin de rétention, à débit régulé, est filtré par un séparateur hydrocarbures puis collecté vers le réseau collectif eaux pluviales de la rue.				
Contrôle de raccordement des eaux usées					Non conforme
Nombre de branchements					1
Nature du réseau sur lequel le branchement est raccordé					Réseau Unitaire
Test à la fluo	Oui	Configuration du branchement	Sur collecteur		
Sous-sol	Non	Diam. de la canalisation de branchement en partie publique	150 mm		
Clapet anti reflux	Non	Pompe de refoulement	Non		
Boite de branchement		Type			
Reprise du branchement existant	Non concerné	Suppression du branchement existant	Non concerné		
Observations	Les eaux usées domestiques du site sont collectées vers le réseau d'assainissement collectif unitaire de la rue. Non-conformité : Les eaux usées industrielles issues des aires de lavage sont filtrées par un séparateur hydrocarbures puis collectées vers le réseau eaux pluviales privé du site. Réserve: Regard de branchement non accessible.				